

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KONGO CONSTRUCTION »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY SOGEFIHA,  
Lot 414, Ilot 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/11/2022 , et enregistrés au CEPICI le 07/12/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KONGO CONSTRUCTION »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

GESTION

CONSTRUCTION

AMENAGEMENT

PRESTATIONS DIVERSES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

- La prise de participation et de tous intérêts, sous toutes formes, dans toutes affaires ou entreprises, l'acquisition, la détention et la gestion de titres et valeurs

quelconques ;

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY  
SOGEFIHA, Lot 414, Ilot 01

Dirigeant(s) M KOUAME KONGO GREGOIRE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-07127 du 28/12/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°74844/GTCA/RC/2022 du 28/12/2022

